

Vaccination antigrippale dans l'Hémisphère Sud

- *Date d'application de la mesure :* **Immédiate**
15/04/2015
- *Textes associés :*
Décision de la Direction de la Sécurité Sociale et de la Direction Générale de la Santé 30/12/2014
- *Professionnels de Santé concernés :* **Pharmaciens**
- *Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :* **1.40**
- *Référentiel TLA concerné :* **Non**

Communication aux Professionnels de Santé

- *Titre de la fiche* **Sans objet**
- *Référence* **Sans objet**

Contexte de l'évolution

La campagne de vaccination spécifique contre la grippe saisonnière dans l'hémisphère sud concerne les départements de la Réunion et de Mayotte. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a préconisé une composition de vaccins différente de celle des vaccins produits pour l'hémisphère nord qui ne pourront pas être utilisés. Le ministère de la santé a opté pour une autorisation d'importation de vaccins ne disposant pas **ni d'AMM ni d'un code CIP**. Les deux vaccins concernés sont **Vaxigrip HS et Fluarix HS**. Leur délivrance aux assurés par le pharmacien se fera ~~sans avance de frais~~ **en tiers payant** sur présentation du bon de prise en charge de l'Assurance Maladie. Ces prestations sont soumises à l'honoraire de dispensation. Cet honoraire ne sera pas généré automatiquement. ~~par la saisie des médicaments mais devra être saisi manuellement par le PS.~~ **Le taux de remboursement des prestations GS1, GS2 et HDS pour la CRPCEN est à prendre en compte à 85 %.**

Modalité de mise en oeuvre

A cet effet sont créés les codes prestations suivants :

GS1 : Vaccin anti grippe Hémisphère Sud VAXIGRIP HS

GS2 : Vaccin anti grippe Hémisphère Sud FLUARIX HS

HDS : Honoraire de dispensation spécifique vaccins anti grippaux Hémisphère Sud.

Ces actes sont facturés en nature d'Assurance Maladie avec saisie d'un code justificatif d'exonération 7 « Soins dispensés en risque maladie et exonérés dans le cadre d'un dispositif de Prévention ».

Le code prestation HDS ne peut être facturé qu'avec GS1et GS2.

Légende

Texte surligné en jaune

Texte surligné en vert

~~Texte barré bleu~~

Texte surligné en bleu

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale.

Modifications par rapport à la précédente version de la fiche.

Suppressions par rapport à la précédente version de la fiche

Modifications par rapport à la précédente version de la fiche

Détail de l'évolution

- **Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 1 : table des codes prestations

		Code prestation		
		GS1	GS2	HDS
Libellé du code prestation		Vaccin anti grippe Hémisphère Sud VAXIGRIP HS	Vaccin anti grippe Hémisphère Sud FLUARIX HS	Honoraire de dispensation spécifique vaccins anti grippaux Hémisphère Sud
Date de fin de validité				
Type de prestation		Support	Support	Secondaire
Type de nomenclature (*)		Frais PH	Frais PH	Frais PH
Groupe fonctionnel (*)	général	Médicament	Médicament	Honoraire
	détail	So	So	Spécifique
Top Codage affiné (*)		Non	Non	Non

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

- **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

Spécialité du professionnel de santé		Code prestation		
		GS1	GS2	HDS
...	...			
50	Pharmacien	X	X	X
51	Pharmacien mutualiste	X	X	X
...	...			

- **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

Qualificatif du bénéficiaire		Code prestation		
		GS1	GS2	HDS
Assuré		1	1	1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1	1	1
Conjoint		1	1	1
Conjoint divorcé		1	1	1
Concubin		1	1	1
Conjoint séparé		1	1	1
Enfant		1	1	1
Conjoint veuf		1	1	1
Autre ayant droits		1	1	1
Age min	mois			
	années			
Age max	mois			
	années			

1=oui

- Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé		Code prestation		
		GS1	GS2	HDS
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O	O	O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		N	N	N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		N	N	N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽¹⁾		N	N	N
Nécessité d'une prescription		O	O	O
Nécessité d'un coefficient		N	N	N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		so	so	so
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		N	N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié		N	N	N
Compatibilité de l'acte avec une majoration	Urgence	N	N	N
	Nuit	N	N	N
	Férié	N	N	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		65%	65%	65%
T.R. théorique CRPCEN		se 85%	se 85%	se 85%

(1) uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

- Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé		Code prestation		
		GS1	GS2	HDS
Gratuit		0	0	1
Déplacement non prescrit		0	0	0
Dépassement exigence		0	0	0
Entente directe		0	0	0
Non remboursable		1	1	1
Dépassement autorisé		0	0	0
Dépassement maîtrisé		0	0	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe		0	0	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence		0	0	0
Prise en charge SMG*		0	0	0

*uniquement en version 1.40 Addendum 6

- Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 Addendum 6 sont les suivantes :

Table 12 : table des actes NGAP obligatoirement associés

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé de type « support »
.../...	.../...
HDS	GS1, GS2
.../...	.../...



***Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire***



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné,, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
intitulé..... dans sa version n°¹....., pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (rayer la mention inutile) : 1.31 / 1.40
ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

1. Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Régime	Date de transmission des cas de facturation		Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
n° de facturation du PS		N° LOT	N° FACTURE	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passant correspondant à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.